

Séance du Conseil Municipal d'Ydes

Vendredi 16 Juin 2017 à 18h30

Consultation du marché « Programme Voirie 2017 »

1. FINANCES – GESTION – ÉCONOMIE

➤ **Information sur le versement des subventions** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire rappelle que les subventions communales sont versées aux associations sous réserve de fournir des bilans d'activités, financiers et réunion de l'Assemblée Générale avec composition du bureau. La plupart des associations d'Ydes sont à jour.

Pour des raisons de trésorerie, un calendrier de versement des subventions a été établi. Par ailleurs, si une association n'a pas d'activité ou est en sommeil, une provision de subvention est effectuée au cas où l'association redémarre ses activités, sinon la subvention inscrite au budget n'est pas versée.

➤ **Subvention voyage scolaire 2016-2017** / Rapporteur : Sindy PICARD

Concernant le Séjour en Allemagne organisé par le Collège d'Ydes, la Présidente de la Commission des Finances indique qu'un élève domicilié à Ydes doit être rajouté à la liste initiale de 2 enfants, pour lesquels une participation a été fixée à 60 € par enfant. La liste fournie par le Collège n'était pas complète. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accorder également cette subvention à l'élève.

➤ **Indemnités pour le gardiennage des églises communales** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire indique qu'il n'y a pas d'indemnités de gardiennage au niveau de la Commune d'Ydes. Néanmoins, le Conseil Municipal doit délibérer sur le fait qu'il y a eu une évolution de l'indice pour l'année 2017.

M. le Maire rappelle que M. Jérôme TROMBETTA a pour double mission de s'occuper du Musée des Insectes du Monde et de l'Eglise d'Ydes-Bourg, et qu'il ne s'agit pas d'une fonction de gardiennage des églises communales.

M. Jean-Claude SAISSSET ajoute que la particularité de l'église d'Ydes-Bourg est le Trésor d'Art Sacré mis sous alarme et que le travail de M. TROMBETTA est fondamentalement différent de celui d'un gardien.

➤ **Vente de l'immeuble « Ancienne Gare de Marchandises » à la Protection Civile antenne d'Ydes** / Rapporteur : Guy LACAM

La Commune d'Ydes met à disposition de la Protection Civile du Cantal antenne d'Ydes des locaux situés à la Gare de Saignes « ancienne Gare de Marchandises » (grande pièce avec bureau au rez-de-chaussée) sur la parcelle ZH 135.

Une convention de mise à disposition provisoire et préalable à une cession immobilière a été signée entre les parties le 02 avril 2012. Elle prévoit le paiement d'un loyer annuel de 2 200 € payable tous les trimestres, et ce, pour une durée de 5 ans. La Protection Civile est à jour de tous ses loyers et la convention arrive à échéance.

A l'issue de ce délai et afin d'honorer cette convention, une cession doit être engagée. Il est proposé de solliciter l'Office Notarial BESSON SUBERT-BESSON afin de procéder à cet acte de vente. Les frais d'acte seront à la charge de la Protection Civile.

➤ **Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement** / Rapporteur : Guy LACAM

Le Maire doit établir, chaque année, pour l'ensemble du territoire sur lequel le service est assuré, un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable ou de l'assainissement (RPQS).

Ce rapport comprend notamment une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers, et sera présenté au Conseil Municipal lors de la séance de septembre 2017.

➤ **CCSA - Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif** / Rapporteur : Guy LACAM

Le Conseil Municipal prend note du rapport adopté par la C.C.S.A.

En 2016, le tarif pratiqué par celle-ci pour le suivi de ces installations, est de 80 €. Ce montant est maintenu en 2017.

➤ **Demandes de subventions Fonds Cantal Solidaire, DETR 2017 et Fonds de Soutien à l'investissement public local** / Rapporteur : Guy LACAM

Considérant que le montant initial des travaux de mise en accessibilité Gendarmerie, MSAP et WC Publics Place Pompidou, remis par le Maître d'œuvre comporte une erreur de calcul du fait de l'omission de prise en compte du lot amiante dans le montant total estimé de l'opération, il convient de reprendre le plan de financement, en portant la dépense estimée à 147 250.00 € H.T.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement ci-après :

MONTANT TOTAL H.T. DES TRAVAUX	147 250.00 €
MONTANT DETR 2017 ATTENDU (30 %)	44 175.00 €
DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (20 %)	29 450.00 €
FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2017 (20 %)	29 450.00 €
AUTOFINANCEMENT	44 175.00 €

2. TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SÉCURITÉ

➤ **Point sur les travaux** / Rapporteur : Guy LACAM

- **Travaux Rue Jean-Louis Chabaudy**
 - ✓ L'adaptation du profil en long de la voirie a engendré plusieurs travaux supplémentaires, car il n'était pas concevable que la conduite du chantier amène plus de désagréments, auprès des riverains qu'il n'y en avait auparavant :
 - L'accès à la « maison Teindas » avec la repose du caniveau accodrain à un niveau supérieur et reprise de la rampe
 - L'accès à la « maison Lempre » avec la pose d'une bordure en limite de propriété et le rechargement en matériaux stériles à l'arrière de la bordure
 - La pose d'une longueur de caniveaux supplémentaires et la réalisation d'un glacis béton pour conforter l'assise de la clôture « maison Faucher »
 - La reprise du trottoir devant la « maison Boutal » qui fait partie du domaine public
 - Des reprises de seuil pour accès « maison Quercy-Gay » et « maison Mazeyrat »
- **Travaux AEP entre la Gare de Saignes et le Parking Lapeyre**
 - ✓ Avancement des travaux : pose du nouveau réseau terminée
 - ✓ Travaux complémentaires : il avait été demandé à l'entreprise d'établir un devis pour reprendre en complément de la tranchée du SIDRE, la portion de chaussée entre la piste verte et la voie communale de la Gare de Saignes, qui n'avait pas été traitée dans le cadre du chantier 2015. Ces travaux ont été réalisés et pris en charge financièrement par le SIDRE du Font Marilhou
- **Marché de voirie 2017**
 - ✓ Le dossier de consultation comprend :
 - La réfection de la Voie Communale de la Chasserie
 - La réfection de la Voie Communale de Montfouilloux
 - La réfection de la Voie Communale de Trancis (de la « maison Vilain » à la dernière maison)
 - La réfection de la Voie Communale de la Forêt (y compris l'antenne vers la RD 3)
 - L'aménagement d'une zone de stationnement en bordure de la ZA Nord
 - La Création d'un trottoir (du carrefour rue du Belvédère vers le centre-ville)
 - Le confortement de la rue des Lilas à Fanostre
 - ✓ La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce jour pour l'ouverture de quatre offres. Elle se réunira prochainement, après analyse de ces offres, pour attribuer le marché à l'entreprise.
- **Consultation en cours**
 - ✓ Signalisation verticale : Lieu-dit « Le Pont de Vic »
 - ✓ Signalisation touristique pour le Trésor d'Art Sacré et le Musée des Insectes du Monde

➤ **Sécurité incendie de l'EHPAD « Résidence La Sumène »** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire rappelle que la Commune a obligation, en tant que propriétaire des murs, de mettre en conformité le bâtiment et en particulier le système de sécurité incendie (S.S.I.) devenu obsolète. Une délibération a été prise le 19 mai dernier afin confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études de faisabilité en matière de travaux de mise en sécurité de l'EHPAD « La Sumène » à LOGISENS, pour un montant d'honoraires de 1 500 € H.T.

A cet effet, une convention a été signée et LOGISENS a retenu le Cabinet BREHAULT, d'Aurillac.

Il y a urgence à mettre en conformité le système de sécurité incendie et de lancer la consultation pour des travaux fin 2017, qui sont estimés à 179 000 € H.T. (hors frais d'honoraires), soit 220 000 € TTC tout compris. L'association « Les Cités Cantaliennes de l'Automne, sous forme de loyers, remboursera les annuités d'emprunt, déduction faite des subventions qui auront été obtenues.

Avant de commencer toute opération, M. le Maire souhaite y associer le lieutenant MUNOZ, du S.D.I.S.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à effectuer toutes les démarches se rapportant à cette affaire et à solliciter des demandes de subventions et des emprunts.

➤ **Demande délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'attribution du marché « Programme Voirie 2017 »** /

Rapporteur : Guy LACAM

Conformément au Cahier des Charges pour l'attribution de ce marché et compte tenu des dates à respecter, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner délégation à ce dernier pour attribuer ce marché après réunion de la Commission d'Appel d'Offres. Cette délégation permettra ainsi de ne pas retarder les travaux.

➤ **Bassin d'orage** / Rapporteur : Guy LACAM

Dans le cadre de la mise en conformité du réseau assainissement, M. le Maire indique qu'une réunion s'est tenue le jeudi 15 juin 2017 pour réaliser un bassin d'orage, qui se situera sur le terrain de l'ancienne station d'épuration des Plaines. Des Cabinets ont été consultés pour accompagner la Commune dans les études de faisabilité.

Cette réunion s'est déroulée en présence du bureau d'études G2C, de la Police de l'Eau et des membres de la Commission des Travaux. Des estimations ont été présentées par le bureau d'études. Ce dernier a soulevé le manque d'éléments pour dimensionner ce bassin d'orage. Il conseille de suspendre sa mission initiale et de procéder à une étude des temps de pluie non réalisée précédemment par le bureau d'études C2A, missionné, il y a 5 ans, sur l'état du réseau assainissement de la Commune.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire évoluer le contrat avec le Cabinet G2C en incluant une étude complémentaire concernant les mesures de temps de pluie dans le réseau assainissement. Les résultats permettront de confirmer ou non le dimensionnement du bassin.

3. PERSONNEL, ADMINISTRATION, AFFAIRES GÉNÉRALES

➤ **Modification du tableau des emplois** / Rapporteur : Guy LACAM

Compte tenu de l'évolution des carrières des agents, en ce qui concerne les ratios promus/promouvables, une délibération doit être prise en raison du changement de libellé des grades.

A partir de là, des avancements de grade seront attribués aux agents concernés après avis des instances paritaires qui se sont réunies le 13 juin dernier pour les Catégories C et le 15 juin dernier pour les Catégories A et B.

4. JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES, ACCUEIL, ENFANCE, DEVELOPPEMENT CULTUREL

➤ **Départ en retraite de M. Serge CONDAMINE, Directeur du Groupe Scolaire La Fayette** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire propose d'accueillir M. Serge CONDAMINE, Directeur, et M. Jean BOULET, Enseignant, tous deux à la veille de la retraite.

Parallèlement à ces informations, M. le Maire fait part du départ en retraite de M. Jean-François GÖLZ, Principal du Collège Georges Brassens, après deux années passées au sein de cet établissement.

➤ **Règlement de la cantine, de la garderie et des TAP** / Rapporteur : Huguette GATINIOL

Mme Huguette GATINIOL fait part au Conseil Municipal de la nécessité de valider de nouveau le règlement du service municipal assuré au Groupe Scolaire La Fayette, en raison des modifications suivantes :

- Règlement mensuel de la cantine et de la garderie
- Règles de vie à respecter et sanctions

Après avoir pris note des points ci-dessus et après lecture de ce document, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le règlement. Il sera applicable dès la rentrée 2017-2018.

➤ **Conseil Municipal des Jeunes : montant de la facturation aux familles pour le voyage au Sénat** / Rapporteur : Huguette GATINIOL

Mme Huguette GATINIOL rappelle que ce voyage s'élève à 184 € par personne. Les trois accompagnateurs paient le voyage dans la totalité. Le reste à financer devrait être payé par l'association « Les K'Ydes » grâce, d'une part, à une subvention du Conseil Départemental « Fonds Cantal Animation » de 500 € et, d'autre part, grâce aux éventuelles recettes allouées lors de la fête du 30 juillet prochain organisée par l'association.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention communale de 40 € par enfant, soit un montant total de 680 €, qui sera versé directement à l'association « Les K'Ydes ». Celle-ci paiera l'intégralité du séjour aux Voyages VIZET et les familles participeront entre 50 à 80 € suivant les recettes de la fête du 30 juillet 2017.

➤ **Fête « Les P'tits K'Ydes » le dimanche 30 juillet 2017** / Rapporteur : Huguette GATINIOL

Le Conseil Municipal est informé de l'organisation de cette fête par l'association « Les K'Ydes », avec au programme :

- 10h/12h : tournoi foot et rugby
- 14h/16h : tournoi de pétanque « famille »
- 16h/17h30 : spectacle de magie participatif (1^{ère} partie assurée par les enfants qui auront fréquenté le Centre de Loisirs, entraînés par le magicien)
- 19h : concours « Jeunes talents » (danses et chants)
- 20h : Repas champêtre

Toute la journée : structures gonflables, laser game, jeux en bois, mur d'escalade et maquillages enfants

Elle indique que les Conseillers qui souhaitent prêter main forte seront les bienvenus. A cet effet, l'association « Les K'Ydes » se réunira le mardi 27 juin 2017 à la salle de la Marquise d'Ydes-Centre pour préparer cette fête.

5. GESTION PATRIMOINE, QUALITE DE VIE, ENVIRONNEMENT

➤ **Concours Fleurissement 2017** / Rapporteur : Isabelle LAURADOUX

Mme Isabelle LAURADOUX indique que le concours fleurissement 2017 destiné aux habitants de la Commune d'Ydes est reconduit avec une date limite des inscriptions fixée au samedi 08 juillet 2017.

6. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Suite au décès du Docteur Jean-Louis FAUCHER, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est entretenu avec les Docteurs urgentistes en matière de couverture santé sur l'arrondissement de Mauriac.

Devant le constat alarmant de la baisse du nombre de médecins généralistes sur les prochaines années, il serait nécessaire de se réunir autour d'une table pour que des praticiens donnent des orientations en faveur de l'installation de nouveaux médecins et proposer éventuellement la création d'un plateau pluridisciplinaire.

M. le Maire va intervenir auprès de l'Agence Régionale Santé afin de la sensibiliser sur les problèmes rencontrés sur le secteur de la Commune. Il va également intervenir auprès du Ministère de la Santé par l'intermédiaire des élus parlementaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.